



COMMUNE DE MONTREUX

Direction des domaines et bâtiments, sport

Rue du Temple 11 – 1820 Montreux – batiments@montreux.ch

☎ : 021/962 78 00 – Fax : 021/962 78 19

Préavis sur la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz

**Séance d'information aux conseils communaux
Mardi 4 février 2014**

Notes de séance relatives aux questions / réponses suite à la présentation

Ordre du jour :

- Accueil par M. Alain Feissli, conseiller municipal à Montreux
- Introduction par M. Antoine Lambert, syndic de Corseaux et président de la Conférence des syndicats de la Riviera (CSD)
- Présentation des éléments essentiels du préavis par Mme Colette Rossier, cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI)

Informations préalables :

M. Lambert sera "modérateur" de la soirée.

Sont à disposition pour répondre aux questions : Mmes Leimgruber et Rossier, ainsi que MM. Lambert, Feissli, Sentinelli, Chevalley et Lehrian.

Mme Carrel, du Service Domaines et bâtiments, sport rédigera une note de synthèse qui sera communiquée par courriel aux présidents des commissions qui en feront la demande, avec la présentation du SAI en annexe.

A l'issue de la séance plénière, chaque commission a la possibilité de siéger dans les salles prévues à cet effet.

Un apéritif est offert pour ceux qui le souhaitent.

1. M. Gilbert Pernet (La Tour-de-Peilz)

Question : Déploire le nombre de 140 places de parking. Malgré une bonne desserte des VMCV, ce nombre sera insuffisant lors de grandes manifestations. Dans ce cas, il préconise de mettre en place la même solution que durant le festival de jazz (parcage le long de la route de Chailly).

Réponse : Le nombre de 140 places peut paraître excessif ou insuffisant (selon les manifestations). Il résulte de l'application d'une norme minimale. Le projet mise sur une desserte en transports publics performante, en calant les horaires de la ligne VMCV 214 sur l'exploitation des infrastructures sportives, notamment en fin de journée (17h00 – 22h00). Ainsi, la ligne 214 aura une cadence de 20 minutes jusqu'à 22h30 et sera détournée en soirée pour desservir le stade de la Saussaz. Des contacts ont déjà pris entre la commune de Montreux et les VMCV. Entrée en vigueur : dès la mise en fonction du nouveau stade.

De plus, deux solutions sont d'ores et déjà prévues lors de grandes manifestations :

- Possibilité de parquer les voitures selon le même principe que durant le festival de jazz ou le marché de Noël
- Réalisation prévue d'un P+R (park and ride) derrière l'hôtel de Chailly de 350 places (1^{ère} phase).

2. M. Sylvain Guillaume-Gentil (Blonay)

Question : Dans le prolongement de la question précédente, est-il prévu d'améliorer la desserte de la ligne 207 qui n'a pas été évoquée, en complément de la ligne 214 ?

Réponse : S'agissant de transport public urbain (demandeur = payeur), la commune de Montreux s'est concentrée sur la ligne 214 et prendra à sa charge l'extension des coûts d'exploitation. La ligne 207 touche 2 communes, à savoir Blonay et La Tour-de-Peilz pour l'essentiel, Montreux n'étant concernée que dans une moindre mesure. La commune de Montreux ne peut donc pas être leader dans ce cas et il n'y a eu pour le moment et à sa connaissance aucune discussion exploratoire.

3. M. Bassam Degerab (Montreux)

Question : Souhaite des précisions sur la manière dont un éventuel subside du Fonds du sport vaudois serait réparti sur les communes, en particulier en cas d'une augmentation des coûts par rapport au montant maximal fixé, pourrait-il venir en diminution de la part de la commune de Montreux ?

Réponse : Le préavis est très clair : chaque commune va se décider sur un montant plafond, ceci sans tenir compte d'un éventuel subside cantonal. Si les coûts s'avèrent moins élevés que prévus, toutes les communes en bénéficieront. De même, si un subside cantonal devait être attribué, il viendrait en diminution du montant à verser par l'ensemble des communes (au prorata du nombre d'habitants). A contrario, en cas de dépassement du montant plafond, le surcoût serait à la charge de la seule commune de Montreux; le subside cantonal ne serait pas utilisé pour compenser cette charge supplémentaire.

En complément, il est précisé que dans le cas du préavis régional sur les terrains de football de 2007, le subside cantonal a été touché par les seules communes propriétaires (maîtres d'ouvrage). Mais la participation des communes de la Riviera était nettement plus faible que dans le cas présent. De plus, l'éventuel subside cantonal lié au lot 3 sera entièrement au bénéfice de Montreux, les autres communes n'étant pas concernées par son financement.

Ceci étant, les chiffres mentionnés dans le préavis sont à 80 % soumissions rentrées. Sur les 20 % restant, il y a peu de risques de dépassement. La probabilité d'un surcoût est par conséquent tenue.

4. M. Peter Bugmann (Corsier)

Question : Il serait intéressant d'avoir un peu plus d'informations chiffrées sur les vestiaires.

Réponse :

- Coût : Fr. 1'000.--/ m³
- Cube SIA : 3'572 m³
- Surface au sol : env. 1'000 m² (sur deux niveaux)
- Rez inférieur : 6 vestiaires, dont 2 publics (y.c. douches et sanitaires) / local concierge / local Montreux-Sport / local visiteurs / local thermique
- Rez supérieur : 2 vestiaires (y.c. douches et sanitaires) / sanitaires pour le public / salle de musculation / buvette / salle de théorie / local pour le CARE / local pour Triviera / local rangement athlétisme.

5. Mme Bibiana Streicher (Montreux)

Question : Est-ce que l'estimation du subside du Fonds du sport vaudois a déjà été discutée ? A quel moment connaîtra-t-on ce montant ?

Réponse : Le service des domaines et bâtiments, sport a déjà eu un contact exploratoire avec le Fonds du sport à ce sujet, mais il doit être en mesure de pouvoir lui présenter le préavis de la commune de Montreux sur le crédit d'investissement et ne peut pas déposer de demande formelle avant cela. Il faudra ensuite définir exactement comment répartir cette éventuelle subvention, dans la mesure où elle est attribuée par type de projet (rénovation / constructions nouvelles / etc.). L'estimation qui a été articulée dans le préavis est plutôt à considérer comme étant très prudente. Le calcul final ainsi que le versement de la subvention interviendront sur la base du décompte final des travaux.

6. M. Olivier Gasser (Veytaux)

Question : Y a-t-il un risque que le lot 3 ne se réalise pas ? Quel sera le statut des communes participant au financement, seront-elles copropriétaires ?

Réponse : Avant de répondre précisément à la 1^{ère} question, la procédure globale est rappelée. Deux plans partiels d'affectation ont été menés séparément, Saussaz Est (lots 1 et 2) et Saussaz Ouest (lot 3). La subdivision a permis d'éviter de perdre du temps et de tenir compte du calendrier de Vevey qui était très serré pour son projet de collège à Copet. Le PPA Saussaz Est, approuvé par le Canton, a permis de légaliser la situation existante (zone sportive), alors que l'affectation de 1971 était en zone urbaine. Quant au PPA Saussaz Ouest, il sera réalisé, avec le risque d'un peu de retard, en cas d'opposition lors du dépôt de l'enquête publique visant l'obtention du permis de construire.

S'agissant de la 2^{nde} question, les besoins de la commune de Montreux portaient essentiellement sur le renouvellement de la piste d'athlétisme (tartan), pour un montant estimé à environ Fr. 750'000.--. L'enveloppe financière est maintenant fort différente, au vu du besoin régional. Ceci étant, le statut de propriétaire foncier ne changera pas, la participation sera considérée comme une subvention régionale. Par contre, il y aura des garanties d'utilisation des infrastructures pour chaque commune. Il est également rappelé que, considérant le statut foncier, les charges d'exploitation resteront en mains de la commune propriétaire.

7. M. Alain Vionnet (St-Légier-La Chiésaz)

Question : Constat que pour un programme quasi similaire, le coût des vestiaires à Saint-Légier était d'environ Fr. 1'775'000.--. Le montant des vestiaires à la Saussaz s'élève à plus de 2,2 millions. Souhaiterait comprendre ce qui justifie plus de Fr. 500'000.-- de différence entre les deux ?

Réponse : Le prix du m³ SIA est rappelé, soit de l'ordre de Fr. 1'000.--/m³, ce qui est acceptable. Ce prix correspond à une rénovation lourde de WC publics. La différence est principalement liée d'une part, aux disciplines de l'athlétisme et du football et d'autre part, aux catégories d'utilisateurs, soit s'il y a un usage unique ou mixte. Pour l'athlétisme, les vestiaires sont plus chers, du fait de la nécessité de devoir intégrer un bloc sanitaire pour chaque vestiaire, la mixité d'usage d'un même groupe sanitaire entre des utilisateurs différents n'étant pas envisageable.

8. M. Jean-Pierre Schwab (La Tour-de-Peilz)

Question : Le programme de la Saussaz permet-il de couvrir les besoins de la région ? Si oui, jusqu'à quand ? Existe-t-il des possibilités d'extensions ?

Réponse : Le programme tient compte des besoins. En effet, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les utilisateurs (4 fois chaque groupe d'utilisateurs). Les données du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes permettent de tenir compte de l'évolution des besoins.

S'agissant des possibilités d'extension, il y en a. En cas d'augmentation des juniors pour le football, il y a la possibilité de passer du gazon naturel au gazon synthétique pour le stade Eugène Parlier. De plus, il reste une surface disponible d'environ 10'000 m² en amont, propriété de la commune et sur laquelle se trouve une maison d'habitation. Il y a donc une solution de réserve.

9. M. Vincent Matthys (Vevey)

Question : En tant qu'entraîneur du CARE Vevey, il confirme que le club de Vevey a été consulté et que le projet présenté répond bien aux besoins du CARE et de Triviera. Il correspond parfaitement à ce que l'on peut déjà voir dans d'autres régions de Suisse. Il n'y a pas de superflu, mais les besoins sont couverts.

S'agissant du planning des travaux, il ne peut qu'encourager les conseils communaux à faire passer ce projet au plus vite. Vevey a déjà perdu une partie de son stade de Coppet et il se réjouit de pouvoir faire les entraînements à la Saussaz. 150 jeunes sont entraînés chaque semaine et il devient urgent de trouver une solution pour Vevey afin de pouvoir accueillir ces sportifs dans les meilleures conditions possibles.

Il demande en outre si une piste cyclable pourrait être envisagée pour les jeunes qui viennent de La Tour-de-Peilz ou de Vevey ?

Réponse : Il est pris note de la demande, car cette question n'a pas été abordée. Les communes concernées seront approchées.

Il s'avère toutefois qu'un cheminement cyclable (chemins à très faible circulation) existe déjà sur l'essentiel du parcours (hauts de Vevey et La Tour-de-Peilz). Il faudrait éventuellement considérer quels seraient les tronçons à compléter, comme le boulevard d'Arcangier, par exemple.

10. M. Yves François (Blonay)

Question : Suite à la visite du site de samedi dernier, il désire savoir si des bancs ou des gradins pourraient être installés sur la partie amont du stade athlétisme (le long de la piste de saut en longueur) ? En outre, serait-il possible d'utiliser le stade du CESSEV durant la période de transition, afin de palier au stade de Copet ? Enfin, ne pourrait-il pas y avoir un subside de la CIEHL, ce qui permettrait de diminuer le montant plafond du présent préavis ?

Réponse : Il est possible d'insérer un ou deux gradins selon l'inclinaison du talus, permettant de s'asseoir ou de déposer des affaires près de la piste de saut.

L'utilisation de la piste du CESSEV ne peut pas être envisagée, car le tartan est en très mauvais état. Par contre des contacts ont déjà été pris avec Châtel-St-Denis et il sera possible d'utiliser ponctuellement le stade de Lussy pour des entraînements. Il est également précisé que les échanges avec les différents clubs ont été bons et qu'il n'y a pas eu besoin de recadrer les demandes, compte tenu de la grande satisfaction des clubs à disposer d'une installation homologuée.

Concernant la CIEHL, l'impossibilité d'utiliser ce fonds pour la participation financière des communes au stade régional d'athlétisme est rappelée. En effet, au vu de la contribution annuelle de Fr. 5.- / habitant et du plafonnement à Fr. 3 millions, le fonds aurait été asséché pendant plusieurs années, empêchant ainsi de participer à d'autres projets, dont certains déjà connus. Quant à un subside de la CIEHL en complément du présent préavis, ceci aurait impliqué une double procédure, soit de déposer deux préavis simultanément. Outre le fait que la CIEHL impose l'unanimité des dix conseils communaux, une telle procédure serait trop lourde et complexe.

11. M. Jean-Marc Roduit (Vevey)

Question : Quelles sont les possibilités d'utilisation du stade par les établissements scolaires pour des joutes sportives ou après-midi sportifs, par exemple ?

Réponse : Le nouveau stade sera bien entendu ouvert à l'ensemble des classes de la région pour le type d'évènements précité.

12. M. Alexandre Staeger (Montreux)

Question : Demande quelle durée de vie a une piste d'athlétisme ? Et en cas de renouvellement, qui le financera ? une contribution des autres communes sera-t-elle demandée ? Dans quelle mesure les clubs ne pourraient-ils pas aussi participer à l'utilisation des infrastructures ?

Réponse : Il est difficile d'avoir une idée précise à 25 ou 30 ans. Ceci étant, il est rappelé qu'une convention relative à l'utilisation des installations sportives, créée sous l'égide de la CORAT et signée par toutes les municipalités de la Riviera, St-Saphorin et Villeneuve fin 2001, engage dites communes à accueillir des clubs de la région à des tarifs identiques à ceux appliqués pour les clubs locaux (émoluments d'usage). Il est confirmé qu'il n'y aura pas de surenchère ou de tarifs différents entre les locaux et non locaux. Concernant la participation des clubs, il faut avoir conscience que les clubs participent au financement de matériel spécifique, comme le chronométrage par exemple (environ Fr. 100'000.-), ce qui n'apparaît pas dans le présent préavis.

Les commissaires n'ayant plus de questions, la séance plénière est levée.